JC CONDUITE · AUTO-ÉCOLE · MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Conditions générales de vente

Les règles claires entre toi et JC Conduite.

JESS'CONDUITE, SARL à associé unique (EURL), capital 2 000 € — Version V3.5 du 16/11/2026 — remplace la V3.4 du 09/11/2026 — tarifs : grille V3.3 du 09/11/2026

Ce qui change en V3.5 (16/11/2026) : code accéléré à distance (article 4) : séances, horaires, sessions, groupe de 6 à 12, enregistrement des séances ; JC Permis Hors IDF (article 13) : boîte automatique préconisée, manuelle possible. Ce qui changeait en V3.4 (09/11/2026) : Pack Départ (article 6 ter) ; grille de référence V3.3, qui comprend aussi l'accompagnement à l'examen pratique VTC des candidats libres (290 €, contrat spécifique). Ce qui changeait en V3.3 (29/10/2026) : carte cadeau Formation (article 6 bis) ; JC Permis Hors IDF et leçons en Île-de-France (article 13), qui remplacent l'ancienne formule province à 90 € de l'heure ; grille de référence V3.1. Ce qui changeait en V3.2 (26/10/2026) : accompagnement à l'examen pratique au prix d'une heure de conduite selon la boîte (64 € en automatique, 68 € en manuelle) ; frais de résiliation de 315 € au maximum, seulement en cas de résiliation par l'élève sans motif légitime, et plafonnés aux sommes à rembourser (article 11) .

Coordonnées

JESS'CONDUITE (JC Conduite), 34 rue Pierre et Marie Curie, 60280 Margny-lès-Compiègne. RCS Compiègne 827 917 105 · SIRET 827 917 105 00013 · TVA FR76 827 917 105. Agrément préfectoral E1706000020 · N° de déclaration d'activité 32600325360. Titulaire du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » et certifiée Qualiopi au titre de ce label. Téléphone : 03 44 23 84 38 · Équipe secrétariat : 06 56 67 86 49 · jessconduite@gmail.com

L’essentiel en 7 points

Évaluation de départ : 54 €. Obligatoire avant le contrat. Elle fixe ton volume d’heures.

Prix : Tous les prix sont TTC. Ton forfait est valable 6 mois après ta 1re leçon.

Paiement : Espèces, carte, virement instantané. Pas de chèque. En plusieurs fois avec Alma, selon éligibilité.

Rétractation : 14 jours si tu signes à distance ou hors de l’agence.

Annulation : Préviens 48 h ouvrées avant ta leçon. Sinon, elle est due.

Examen : Ton compte est soldé 72 h avant l’épreuve pratique. Aucune date ni réussite n’est garantie.

Réclamation : Par écrit. Sans solution : le Médiateur de Mobilians, gratuit.

Ce résumé aide à lire. Il ne remplace pas les articles ci-dessous, qui seuls font foi.

Article 1 — Objet

Les présentes conditions s'appliquent aux formations proposées par JC Conduite : Code + Conduite, intensive, accélérée, Express, offres étudiantes, conduite accompagnée (AAC), conduite supervisée, passerelle B78 vers B, code en ligne, code accéléré à distance, JC Permis Hors IDF, leçons en Île-de-France, perfectionnement et reprise de la conduite, ainsi que la carte cadeau Formation et le Pack Départ. Elles complètent le contrat de formation et le règlement intérieur.

Article 2 — Contrat de formation

Un contrat écrit, conforme au contrat type applicable à l'enseignement de la conduite, est signé avec l'élève ou, s'il est mineur, avec son représentant légal. Il peut être signé à l'agence ou à distance par signature électronique. Il précise la formation, son contenu, sa durée prévisionnelle, le prix, les modalités de paiement, de rétractation, d'annulation et de résiliation.

Article 3 — Évaluation de départ

Avant la conclusion du contrat, une évaluation préalable détermine le volume prévisionnel de formation. Son prix est de **54 €** TTC. Modalités proposées : en ligne sur téléphone, tablette ou ordinateur (15 à 20 minutes) ; à l'agence sur rendez-vous, en voiture (30 à 45 minutes) ; à l'agence sur rendez-vous, sur simulateur (45 minutes). La modalité retenue, les résultats et l'identification de l'évaluateur figurent sur la fiche remise à l'élève, annexée au contrat, avec l'estimation écrite du coût global.

Le bilan de la première leçon permet de réexaminer les besoins pédagogiques ; il ne modifie pas automatiquement le prix ou le volume acheté. Toute prestation complémentaire fait l'objet d'une proposition écrite précisant son contenu, son nombre d'heures et son prix, acceptée par l'élève avant réalisation. Le volume prévisionnel ne garantit ni délai ni réussite.

Article 4 — Prix et prestations

Les prix sont exprimés en euros TTC, selon la grille tarifaire publique V3.3 du 09/11/2026 (annexe 3). Les forfaits de conduite sont utilisables pendant 6 mois à compter de la première leçon, sauf disposition particulière convenue par écrit. L'accès au code en ligne dure 6 mois à compter de son activation. Une prolongation peut être convenue par avenant. À l'échéance, les prestations payées et non réalisées sont reportées par accord écrit ou remboursées, sous déduction des seules sommes contractuellement et légalement dues. Aucun retard imputable à l'établissement ne provoque la perte des heures. Les prix convenus restent fixes pendant la durée du contrat, sauf modification législative ou réglementaire.

Heure supplémentaire : **64 €** en boîte automatique, **68 €** en boîte manuelle.

Accompagnement à l'examen pratique, par présentation : **64 €** en boîte automatique, **68 €** en boîte manuelle. Il n'est pas compris dans les forfaits.

Conduite accompagnée (AAC) : forfait de **1 500 €** incluant le rendez-vous préalable de 2 heures. Les 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires sont facturés ensemble **245 €** en boîte automatique et **248 €** en boîte manuelle. Chacun comprend 1 heure de conduite individuelle et 2 heures de séance collective, en visioconférence en direct ou, sur demande, en salle. La présence est tracée.

Code accéléré à distance : 150 € pour 8 séances de 1 h 15 en direct en visioconférence, sur 2 semaines au minimum, du lundi au jeudi de 20 h 30 à 21 h 45, un passage à l'examen du code inclus. L'inscription NEPH / ANTS correspondante est facturée 40 €. Le lien de connexion est communiqué après l'encaissement. Sessions à partir du 7 décembre 2026 et du 4 janvier 2027 : l'élève rejoint la session en cours ou la suivante. La session a lieu à partir de 6 inscrits, avec 12 élèves au maximum ; si ce nombre n'est pas atteint, l'élève choisit entre la session suivante et le remboursement. Les séances sont enregistrées pour être revues par les élèves inscrits : l'enregistrement montre l'enseignante et son écran, et l'élève peut couper sa caméra et son micro.

Perfectionnement et reprise de la conduite : Pack Reprise **280 €** ; Pack Perfectionnement complet **450 €** ; heure de perfectionnement **75 €**. Les **54 €** de l'évaluation de départ sont déduits du prix du pack.

Frais annexes : redevance de passage du code **30 €**, sans majoration ; demande du titre de conduite sur le site de l'ANTS par l'auto-école, sur mandat signé, **80 €** (prestation facultative : l'élève peut faire cette démarche gratuitement lui-même ; le titre est délivré gratuitement) ; bilan après échec de 45 minutes, **60 €**, proposé et jamais imposé ; changement de parcours AAC vers conduite supervisée ou l'inverse, **180 €** ; frais de résiliation, **315 €** au maximum, dans les seuls cas et limites de l'article 11. La restitution et le transfert du dossier vers une autre auto-école sont gratuits.

Les frais administratifs (démarches d'inscription et de dossier) et les frais d'équipements pédagogiques (livret d'apprentissage et fournitures prévues au contrat) sont inclus dans les forfaits. Une prestation incluse n'est jamais facturée une seconde fois. Une heure sur simulateur n'est jamais présentée comme une heure

de conduite au volant. La présentation à l'épreuve pratique est gratuite ; seul l'accompagnement est facturé, au tarif ci-dessus, dans la limite réglementaire du prix d'une heure de conduite. Les prestations réservées aux partenaires relèvent de conventions distinctes.

Article 5 — Offres étudiantes

Les offres UTC et ESCOM sont réservées aux étudiants concernés, sur justificatif de l'année en cours. Elles sont nominatives et non transférables. Leurs prix figurent dans la convention de partenariat et sur l'offre remise à l'étudiant.

Article 6 — Offre en cours

Les **54 €** de l'évaluation de départ sont déduits du prix de la formation lorsque l'évaluation est payée en ligne, pour toute inscription signée jusqu'au 31/12/2026 inclus. Pour les packs de perfectionnement, les **54 €** sont déduits dans tous les cas. Cette offre ne se cumule pas avec la déduction du Pack Départ (article 6 ter).

Article 6 bis — Carte cadeau Formation

La carte cadeau est émise par JESS'CONDUITE. Son montant va de **50 €** à **2 000 €**. Elle sert uniquement à payer des prestations de formation à la conduite de JC Conduite.

Elle prend la forme d'un code envoyé par courriel, valable 12 mois à compter de l'achat. Elle s'utilise en une ou plusieurs fois et peut être offerte à une autre personne. Après la date de fin de validité, le solde n'est plus utilisable. En cas de perte, le code est renvoyé gratuitement à l'acheteur.

Elle ne peut pas servir à payer une formation financée par le CPF, ni la participation forfaitaire de ce financement.

L'acheteur peut se rétracter dans les 14 jours suivant l'achat, si le code n'a pas été utilisé. Il est alors remboursé sous 14 jours sur sa carte bancaire. Passé ce délai, la carte n'est ni remboursable ni échangeable contre de l'argent.

Un montant versé directement sur le compte d'un élève déjà inscrit devient un acompte sur sa formation. Il suit les règles de son contrat et n'a pas de date limite.

TVA non applicable, article 261-4-4° a du CGI.

Article 6 ter — Pack Départ

Le Pack Départ s'adresse à la personne qui souhaite être accompagnée pour financer sa formation. Son prix est de **150 €** TTC. Il comprend l'évaluation de départ prévue à l'article 3, l'étude de la situation de la personne, un plan de financement écrit, le montage des dossiers de demande d'aides auprès des financeurs concernés et l'accord de paiement du reste à charge. Lorsqu'il est souscrit, l'évaluation de départ n'est pas facturée en plus.

Les aides sont accordées par les seuls financeurs. Le Pack Départ ne garantit ni l'obtention d'une aide, ni son montant, ni son délai. La prestation réalisée reste due, quelle que soit la décision des financeurs.

Lorsque la personne s'inscrit à une formation JC Conduite, **100 €** sont déduits du prix de la formation dès la validation de l'inscription et le paiement de la somme exigible ou la confirmation de prise en charge. La déduction s'applique sur la somme restant à la charge de l'élève. Elle ne se cumule pas avec l'offre de l'article 6.

Le Pack Départ n'est jamais une condition pour s'inscrire à une formation, y compris une formation financée par le CPF. La personne orientée par un organisme partenaire conventionné bénéficie de

l'accompagnement au financement dans les conditions prévues par la convention avec cet organisme. Acheté à distance, le Pack Départ ouvre le droit de rétractation de l'article 8.

Article 7 — Paiement et financement

Le parcours comprend la signature du contrat, puis le règlement de la somme exigible selon l'échéancier accepté ou la confirmation de prise en charge par le financeur, puis la planification des leçons avec l'élève. Le paiement intégral anticipé n'est pas imposé lorsqu'un échéancier ou une convention de financement prévoit d'autres modalités. Pour un contrat conclu hors établissement, aucun paiement n'est reçu avant l'expiration du délai légal de sept jours, sauf exception légale.

Moyens de paiement : espèces au bureau dans la limite légale, carte bancaire, virement instantané. Les chèques ne sont pas acceptés.

Paiement en plusieurs fois avec Alma : il est proposé selon l'éligibilité de l'élève. Il s'agit d'un crédit accordé par Alma, et non par JC Conduite. Alma communique à l'élève, avant tout engagement, le nombre d'échéances, leurs dates, leurs montants, le coût total et les frais éventuels. L'élève les accepte directement auprès d'Alma ; à compter du 20 novembre 2026, cette acceptation prend la forme d'un contrat de crédit signé avec Alma. Un refus d'Alma n'empêche pas l'inscription : l'élève peut régler par un autre moyen ou un autre financement.

Mention du prêteur : le crédit est octroyé par la société Alma, société au capital de **316 226,83 €**, RCS Nanterre 839 100 757, agréée ACPR sous le n° 90789, support@getalma.eu. EURL JESS'CONDUITE est un indicateur de crédit au sens de l'article R. 519-2, 1° du code monétaire et financier ; elle diffuse les publicités d'Alma relatives à l'octroi de crédit par Alma.

Financements possibles selon éligibilité : CPF (entrée en formation au plus tôt 11 jours ouvrés après la demande sur Mon Compte Formation ; une participation forfaitaire reste à la charge du titulaire sauf exonération, le montant affiché sur moncompteformation.gouv.fr fait foi), Région Hauts-de-France, France Travail, employeur ou OPCO, aide d'un organisme social ou d'une collectivité. Un financement n'est acquis qu'après accord écrit du financeur.

Le compte de l'élève est soldé 72 heures avant l'épreuve pratique. En cas de paiement en plusieurs fois ou de prise en charge par un financeur, seules les sommes exigibles à cette date doivent être réglées.

Article 8 — Droit de rétractation

Pour un contrat conclu à distance ou hors établissement, l'élève dispose de 14 jours à compter de sa conclusion pour se rétracter, sans avoir à se justifier, sous réserve des exceptions légales. Il peut utiliser le formulaire de l'annexe 1 ou toute déclaration claire adressée par courrier ou à jessconduite@gmail.com. Un accusé de réception mentionnant le contenu, la date et l'heure de la rétractation lui est envoyé sans retard par courriel. Pour un contrat conclu en ligne, la fonction de rétractation en ligne est accessible ici : [lien à compléter].

L'élève peut demander expressément que la formation commence avant la fin du délai, avec l'annexe 2. En cas de rétractation, seul le montant proportionnel au service effectivement fourni jusqu'à la rétractation est dû, sur la base du prix total convenu, sans revalorisation au tarif unitaire. Aucune somme n'est due dans les cas prévus par l'article L. 221-25 du code de la consommation. Aucun frais de résiliation n'est retenu en cas de rétractation. Les sommes à restituer sont remboursées au plus tard dans les 14 jours, par le même moyen de paiement sauf accord de l'élève. Le seul commencement de la formation ne supprime pas le droit de rétractation.

Code en ligne et code accéléré à distance : lorsque le contrat ouvre un droit de rétractation, l'accès est activé à l'issue du délai de 14 jours, sauf demande expresse de démarrage anticipé.

Article 9 — Démarrage de la formation

La planification est accessible après paiement de la somme exigible ou confirmation de prise en charge. Lorsque le droit de rétractation s'applique, aucune prestation ne commence avant son expiration sans demande expresse de démarrage anticipé. Cette demande reste facultative et ne vaut pas renonciation générale à la rétractation.

Article 10 — Annulation et report des leçons

Sauf force majeure ou motif légitime justifié, une leçon pratique non décommandée au moins 48 heures ouvrées à l'avance reste due ; si elle a été payée, elle n'est pas remboursée. Les jours ouvrés sont les jours d'ouverture de l'établissement, du lundi au samedi, hors jours fériés. La demande peut être faite par courriel ou par message à l'Équipe secrétariat ; son horodatage fait foi. Une leçon annulée par l'établissement est reportée avec l'accord de l'élève ou remboursée. L'établissement ne peut annuler une leçon moins de 48 heures ouvrées à l'avance, sauf force majeure ou motif légitime expliqué à l'élève. Aucune leçon n'a lieu le dimanche.

Article 11 — Résiliation

L'élève peut résilier à tout moment un contrat conclu à l'agence ou, pour un contrat conclu à distance, au-delà du délai de rétractation, par courrier recommandé, recommandé électronique ou courriel. La résiliation prend effet 15 jours après la première présentation du recommandé ou la réception du courriel ; elle est immédiate en cas de motif légitime. Les prestations réalisées restent dues ; les forfaits sont décomptés au prorata des prestations réalisées, sans revalorisation au tarif à l'unité.

Frais de résiliation : en cas de résiliation par l'élève sans motif légitime, l'établissement peut retenir des frais de résiliation de **315 €** TTC au maximum, sans jamais dépasser les sommes versées pour des prestations non réalisées ; l'élève ne paie donc jamais plus que ce qu'il a déjà versé. Aucun frais de résiliation n'est retenu en cas de rétractation, de motif légitime justifié (notamment déménagement, problème de santé, perte d'emploi) ou de résiliation par l'établissement. Les sommes dues à l'élève sont remboursées dans les 14 jours suivant la prise d'effet, avec le décompte. Pour un contrat conclu en ligne, la fonction de résiliation en ligne est accessible ici : [lien à compléter].

En cas de danger immédiat, l'établissement peut interrompre une leçon ou suspendre les prestations pour protéger les personnes, en expliquant la mesure. Une résiliation par l'établissement pour violence, mise en danger, incivilités ou manquements répétés intervient après mise en demeure motivée par lettre recommandée, avec un préavis de 15 jours. L'élève peut contester la décision et recourir à la médiation. Le dossier est restitué gratuitement à tout moment à l'élève. En cas de retrait de l'agrément, le contrat est résilié de plein droit et les prestations payées non réalisées sont remboursées sans délai.

Article 12 — Examens et repassage

La présentation à l'épreuve pratique dépend de la validation du niveau, après un examen blanc. L'inscription ne garantit ni une date d'examen, ni une place, ni la réussite.

Après un échec, le volume de formation complémentaire est fixé après un bilan avec l'élève, proposé par écrit et accepté par l'élève avant réalisation ; il est facturé à l'heure (**64 €** en boîte automatique, **68 €** en boîte manuelle). La nouvelle présentation intervient après validation d'un examen blanc, selon les places attribuées par l'administration ; l'accompagnement est facturé au tarif de l'article 4.

Article 13 — JC Permis Hors IDF et leçons en Île-de-France

JC Permis Hors IDF : formation concentrée à Margny-lès-Compiègne, en boîte automatique préconisée, la boîte manuelle restant possible, sur étude du profil et après l'évaluation de départ, logement et repas du

midi compris. Normal : 25 h de conduite, chambre chez l'habitant, **3 290 €** TTC. Premium : 30 h, prise en charge entre la gare et le logement, nuit d'hôtel la veille de l'examen, **3 690 €** TTC. Prestige : 30 h, hôtel toute la semaine, conduite à l'examen et retour à la gare, **4 490 €** TTC. La présentation à l'examen dépend de la validation du niveau et des places attribuées par l'administration : aucune date ni réussite n'est garantie.

Leçons en Île-de-France, au départ des gares de Villepinte (93) et d'Herblay-sur-Seine (95), après l'évaluation de départ. Option 1 Liberté, puis examen en candidat libre : 10 h **900 €**, 20 h **1 800 €** ; le jour de l'examen, véhicule double commande et accompagnement en option, **190 €**. En candidat libre, l'élève réserve lui-même sa place d'examen. Option 2 Oise, puis examen dans l'Oise avec l'auto-école : 20 h **2 290 €**, 30 h **3 090 €**, 3 h sur les parcours de Compiègne et accompagnement compris. Heure en plus en Île-de-France : **90 €**.

Article 14 — Garantie financière

Garantie financière souscrite auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance, adhésion n° RDI00002129/0 au contrat collectif n° 9002000006/03, valable du 31/05/2026 au 30/05/2027, par l'intermédiaire de MASTER, 1 avenue des Cités Unies d'Europe, CS 10217, 41103 Vendôme Cedex. Son montant couvre au moins 30 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'année précédente réalisé au titre des formations B et B1. Elle prévoit le remboursement des prestations payées et non consommées si l'exploitation de l'école devient impossible à la suite d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou d'au moins trois mois.

Article 15 — Réclamations et médiation

Toute réclamation est adressée par écrit à JC Conduite, 34 rue Pierre et Marie Curie, 60280 Margny-lès-Compiègne, ou à jessconduite@gmail.com. Elle est enregistrée et reçoit une réponse écrite. Sans solution satisfaisante, l'élève peut saisir gratuitement le Médiateur de Mobilians : www.mediateur-mobilians.fr ; mediateur@mediateur-mobilians.fr ; Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard, CS 80016, 92197 Meudon Cedex, au plus tard un an après sa réclamation écrite. La médiation n'empêche pas de saisir le juge compétent.

Article 16 — Données personnelles

JESS'CONDUITE traite les données nécessaires à la gestion du contrat, au suivi pédagogique, à la facturation et aux démarches confiées par l'élève. Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées et aux destinataires nécessaires, notamment les administrations et organismes d'examen. Aucune donnée médicale n'est demandée. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité s'exercent auprès de jessconduite@gmail.com. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr). Le détail des durées de conservation et des destinataires figure dans la notice de confidentialité : [référence à compléter].

Article 17 — Droit applicable

Les contrats sont soumis au droit français. À défaut d'accord amiable ou de médiation, les règles légales de compétence s'appliquent.

Annexe 1 — Formulaire de rétractation

À utiliser uniquement lorsque le droit de rétractation s'applique. À l'attention de JC Conduite, 34 rue Pierre et Marie Curie, 60280 Margny-lès-Compiègne, jessconduite@gmail.com.

Je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la formation suivante :

_____

Contrat signé le : ____ / ____ / 20____ · Nom de l'élève : _____

Adresse : _____

Représentant légal, le cas échéant : _____

Date : ____ / ____ / 20____ · Signature (en cas d'envoi papier) : _____

Annexe 2 — Demande de démarrage immédiat

Je soussigné(e) _____, représentant légal de _____ (le cas échéant), demande expressément le commencement des prestations désignées ci-dessous avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. Je comprends que cette demande est facultative et ne supprime pas, à elle seule, mon droit de rétractation. Si je me rétracte après le démarrage, le montant proportionnel aux services fournis jusqu'à ma rétractation sera dû ; le solde me sera remboursé.

Prestations concernées : _____

Formation : _____ · Date : ____ / ____ / 20____ · Signature : _____

Annexe 3 — Grille tarifaire de référence V3.3 du 09/11/2026

Formule	Prix TTC
Code + Conduite 20 h (16 h voiture + 4 h simulateur)	**1 350 €**
Formation intensive 20 h (conduite seule, boîte automatique)	**1 450 €**
Formation accélérée 20 h (conduite seule, 16 h voiture + 4 h simulateur)	**1 800 €**
Express 6 h / 8 h / 10 h	**860 € / 1 060 € / 1 200 €**
Conduite accompagnée AAC (rendez-vous préalable inclus)	**1 500 €**
Les 2 rendez-vous pédagogiques AAC (automatique / manuelle)	**245 € / 248 €**
Passerelle B78 vers B (7 h minimum)	**450 €**
Code en ligne 6 mois	**90 €**
Code accéléré à distance (2 semaines, un passage à l'examen du code inclus)	**150 €**
Inscription NEPH / ANTS pour le code accéléré à distance	**40 €**
Conduite supervisée	**Sur devis**
Évaluation de départ	**54 €**
JC Permis Hors IDF (Normal / Premium / Prestige)	**3 290 € / 3 690 € / 4 490 €**
Pack Reprise / Pack Perfectionnement complet (évaluation déduite)	**280 € / 450 €**
Heure de perfectionnement	**75 €**
Heure supplémentaire automatique / manuelle	**64 € / 68 €**
Accompagnement à l'examen pratique, par présentation, automatique / manuelle	**64 € / 68 €**
Redevance code	**30 €**
Demande du titre sur l'ANTS par l'auto-école (facultatif)	**80 €**
Bilan après échec (45 min)	**60 €**
Changement de parcours AAC / conduite supervisée	**180 €**
Frais de résiliation (sans motif légitime, plafonnés, article 11)	**315 € maximum**

Leçons en Île-de-France (article 13) : Option 1 Liberté 10 h 900 €, 20 h 1 800 €, véhicule et accompagnement le jour de l'examen 190 € ; Option 2 Oise 20 h 2 290 €, 30 h 3 090 € ; heure en plus 90 €. Carte cadeau Formation (article 6 bis) : 50 à 2 000 €. Pack Départ (article 6 ter) : 150 €, dont 100 € déduits de la formation à l'inscription. Accompagnement à l'examen pratique VTC, candidats libres : 290 € (contrat spécifique).

Offres étudiantes UTC / ESCOM : prix fixés par la convention de partenariat (article 5).

Validation de la direction : Jessica BROGUY, gérante — date : ____ / ____ / 2026 — signature :

Tu nous suis, on te suit.